

« Le Tchad est inclassable » : le référendum constitutionnel du 31 mars 1996

LES Tchadiens ne font jamais rien comme les autres, ou, ainsi que le disait *N'Djaména Hebdo* dans son numéro du 28 mars 1996 : « Le Tchad est un pays presque inclassable. » Après avoir organisé, en 1993, une Conférence nationale souveraine dont les décisions étaient impératives et exécutoires par les organes de la transition, mais non pas immédiatement (ce qui interdisait à la Conférence de se livrer aux joies d'un « coup d'État civil » à la béninoise) (1), le pays s'est ensuite englué dans une période de transition qui a duré plus de trois ans et qui a battu tous les records de durée (exception faite du Zaïre, mais ce n'est pas une référence). Lors de cette transition, les Tchadiens, par l'intermédiaire de leur CST (Conseil supérieur de la transition), se sont de nouveau distingués en renvoyant sèchement le Premier ministre élu par la CNS, parce que celui-ci ne s'entendait pas bien avec le président Idriss Déby que cette même CNS avait maintenu dans ses fonctions (sur ce point encore le Tchad se retrouve en compagnie du seul Zaïre). Plus récemment, lors du référendum constitutionnel du 31 mars 1996, le Tchad a, une fois de plus, souligné son « inclassabilité » en n'accordant à la Constitution pro-

posée que 61,46 % des suffrages (2) alors que partout ailleurs en Afrique où de tels exercices ont eu lieu, le « oui » a obtenu aisément 90 sinon 95 % du vote (3).

Oui, mais à quoi ?

Un tel résultat pose évidemment problème, et la première question à laquelle on doit répondre est la suivante : la Constitution proposée aux électeurs tchadiens était-elle en elle-même tellement mauvaise qu'elle justifiait un nombre élevé de votes négatifs ? Ou bien, les électeurs se sont-ils exprimés en fonction d'autres problèmes qui n'ont qu'un lointain rapport avec le texte soumis au suffrage ? Il semble que c'est la deuxième hypothèse qui doit être retenue. Cela ressort notamment des déclarations des représentants des partis politiques (ceux-ci étaient au nombre de 59 au total) qui ont pu s'exprimer à la radio et à la télévision dans le cadre de la campagne référendaire, pour expliciter les recommandations de vote de leurs formations.

(2) Je me base ici sur les résultats provisoires rendus publics par la Commission électorale nationale indépendante (CENI). La cour d'appel, en annulant les résultats d'un certain nombre de bureaux de vote pour vice de forme, a révisé à la hausse le score du « oui » (63,5 %), mais, à mon sens, les résultats de la CENI reflètent plus fidèlement les intentions de l'électorat tchadien.

(3) Seul Madagascar, avec un score de 73 % de « oui », lors du référendum constitutionnel d'août 1992, se rapproche du résultat tchadien.

(1) Voir Y. Mandigui, « Les vicissitudes de la transition démocratique tchadienne », *Revue juridique et politique*, 49 (3), octobre-décembre 1995, pp. 305-307, ainsi que : R. Buijtenhuijs, *La Conférence nationale souveraine du Tchad : un essai d'histoire immédiate*, Karthala, Paris, 1993, pp. 60-64.

Les partisans du « oui », d'abord, se divisaient en deux camps nettement distincts. Il y avait, d'une part, ceux qui préconisaient un « oui » franc et massif. Ils appartenaient soit au MPS (Mouvement patriotique du salut) du président Idriss Déby, soit aux autres partis représentés au gouvernement, soit aux partis considérés comme des « sous-marins » du pouvoir. Leur argument était simple et relativement linéaire. D'après eux, le projet de Constitution soumis au vote était très bon (« C'est la meil-

lonnée du MPS ». Et cette « mauvaise » Constitution alors ? « Eh bien, nous la modifierons, une fois que nous serons au pouvoir. » Certains chefs de parti qui préconisaient ce « oui » utilitaire pèsent suffisamment lourd sur l'échiquier politique tchadien pour pouvoir se voir en prochain chef de l'État. Leur « oui » était donc massif, mais pas tout à fait franc par rapport au régime en place.

Non, mais à quoi ?

pays (ce parti recommandait le « oui ») et sept principalement, sinon exclusivement dans le Sud. Ces derniers faisaient activement campagne pour le « non », en précisant qu'ils comptent bien être « présents » lors des élections présidentielles de juin. Si leur candidat est élu (ce qui est peu probable), il soumettra aussitôt la forme de l'État au référendum, en espérant un vote en faveur de l'État fédéral (et contre le bilinguisme, car la plupart des fédéralistes ne sont

cent, le blanc pouvait représenter la couleur de la paix, le rouge celle du sang. Or, les partisans du « non-sanction » ont vite fait de transformer la couleur du sang en « carton rouge pour Déby », symbolisme qui a déjà été utilisé par l'opposition camerounaise en son temps et qui, de nouveau, n'a pas manqué son effet.

Évidemment, on pouvait opposer aux partisans du « non-sanction » l'argument qu'ils se trompaient de scrutin. Si le « non »

gagner les élections, il vaut mieux administrer une gifle au régime tout de suite, à un moment où les gouvernants ne s'y attendent pas trop. Cette crainte de fraudes, lors de l'élection présidentielle, explique d'ailleurs pourquoi les tenants du « non-sanction » invoquaient plus particulièrement, comme argument contre la Constitution proposée, le déséquilibre entre les pouvoirs du chef de l'État et du Premier ministre : la Constitution, disaient-ils, est taillée à la mesure d'un seul homme, ce qui implique qu'ils considéraient Idriss Déby comme le futur Président « obligé » et se voyaient eux-mêmes tout au plus comme possible Premier ministre.

Quoi qu'il en soit, les partisans du « non-sanction » ont donc essayé de transformer un référendum constitutionnel en plébiscite défavorable au régime, but qu'ils ont en bonne partie atteint. Le gouvernement est, en effet, « tombé dans le panneau », en essayant de relever le défi au lieu de l'ignorer. Après quelques jours de campagne plutôt calmes, sinon mornes, un conseil de cabinet décida d'envoyer la quasi-totalité des ministres sur le terrain pour faire campagne en faveur du « oui » dans leurs régions d'origine. Décision qui a réveillé tout le monde et qui a donné lieu à une surenchère remarquable, tous ceux qui comptaient dans le monde politique tchadien partant ensuite en campagne. Décision qui, par ailleurs, a probablement eu un effet contre-productif, dans la mesure où l'opposition ne manquait pas de faire remarquer que cette campagne gouvernementale se faisait aux frais des contribuables qui, eux, avaient d'autres priorités, comme le paiement des salaires, la santé, etc.

Il convient donc d'interpréter les résultats du scrutin référendaire

tchadien dans ce contexte d'un plébiscite qui ne disait pas tout à fait son nom, mais auparavant il faut invoquer un autre facteur — plus insaisissable, car relevant du domaine du non-dit — qui a pu contribuer au score relativement élevé du « non ». Je ne suis pas sûr que ce facteur ait joué au niveau des électeurs de base, mais j'ai l'impression qu'il a influencé certains chefs de parti dans leurs prises de position. Il s'agit d'un « non » à l'encontre des bailleurs de fonds qui, depuis quelques temps, poussent à la roue de toute leur force pour que le Tchad se démocratise au plus vite, et qui, il faut le reconnaître, s'investissent à fond, aussi bien sur le plan financier qu'organisationnel, pour réaliser ce but (6). Or, parfois, cet investissement n'est pas apprécié par certains Tchadiens à sa juste valeur, les deux partis n'étant pas toujours sur la même longueur d'ondes.

Les bailleurs de fonds, en effet, tiennent un raisonnement relativement linéaire. Pour sortir le Tchad du marasme, il faut la « bonne gouvernance » (*good governance*), pour avoir la bonne gouvernance, il faut la démocratisation, pour entrer en démocratie il faut des élections, donc un code électoral, une Constitution, etc.

« Alors, allons-y, qu'est-ce qu'on attend ? » Ce raisonnement n'est pas entièrement faux, mais il tient compte essentiellement de ce que l'on peut appeler les « signes extérieurs » de la démocratie, sans se soucier trop de son contenu. Or, au Tchad, les problèmes relevant du contenu de la démocratie sont loin d'être résolus, comme le montrent

(6) Sans le soutien logistique des forces françaises de l'Opération Épervier, l'organisation matérielle du scrutin aurait été beaucoup plus difficile.

les passions soulevées par la forme de l'État et le bilinguisme, sujets sur lesquels la nouvelle Constitution a tranché, sans qu'il y ait eu un véritable débat public. Les bailleurs de fonds, en voulant faire vite, agacent ainsi un certain nombre d'hommes politiques tchadiens qui pensent qu'il faudrait plutôt laisser le temps au temps (mais qui oublient un peu vite, comme le répliqueraient certains étrangers, qu'en trois mois de Conférence nationale ils n'ont pas été capables d'avancer d'un pouce sur ce terrain). Il est difficile de dire jusqu'à quel point ce facteur a influé sur le scrutin référendaire, mais on aurait tort de le négliger entièrement.

Revenons maintenant à l'interprétation des résultats du référendum. Étant donné que la nouvelle Constitution a obtenu les faveurs de la majorité des électeurs tchadiens, et qu'elle est donc entrée en vigueur, on serait tenté de dire que le référendum a été un succès pour le gouvernement. Cependant, si on tient compte du caractère plébiscitaire

Parmi ces derniers, on comptait un certain nombre de partis qui, de l'avis général, pèsent assez lourd et ont fait voter « oui » uniquement pour des raisons utilitaires (battre Déby le plus rapidement possible lors des présidentielles). On ne risque donc guère de se tromper en affirmant que le régime en place n'a probablement pas la majorité des Tchadiens derrière lui. Les élections présidentielles, prévues pour les 2 et 23 juin, nous en apprendrons plus, mais on peut dire dès maintenant qu'elles seront chaudement disputées. S'il n'y a pas de fraudes massives, ce sera un scrutin extrêmement ouvert qui pourra nous réserver des surprises.

La lente dérive des continents

Le résultat du référendum constitutionnel du 31 mars ne représente donc pas un franc succès pour le gouvernement en place. A un autre niveau on peut dire que le Tchad, en tant qu'entité constituée, n'y a

presque ne s'attendait à des résultats aussi tranchés que ceux qui sont sortis des urnes. En revanche, dans les neuf préfectures du Nord, en effet, le « oui » a obtenu des scores se situant entre 82 et 96 %. Dans quatre des cinq préfectures de la zone méridionale, le score du « oui » se situe autour, ou même nettement en dessous de 20 %, la préfecture du Logone oriental battant le record avec 12,75 %, talonnée par la préfecture du Tandjilé avec 12,76 %. Seule la préfecture (sudiste) du Moyen-Chari présente un résultat quelque peu atypique, avec 64,65 % de « oui ».

Comment faut-il interpréter ces résultats ? « Cela pose un problème de cohabitation », s'exclame l'un de mes amis tchadiens quand il en prit connaissance. A-t-il raison ? Il est certain que le « non » écrasant des quatre préfectures du Sud signifie un rejet, mais un rejet de quoi exactement ? Un rejet de l'État unitaire en faveur de la fédération ? Dans l'état actuel des choses il est impossible de dire combien d'électeurs ont voté « non » avec des arrières-pensées fédéralistes. Tous les partisans du « non-sanction » n'étaient pas hostiles à l'État unitaire décentralisé, tel qu'il est défini dans la nouvelle Constitution. Un rejet du régime du MPS alors ? Indiscutablement, car au cours des dernières années celui-ci n'a pas montré le meilleur de lui-même dans le Logone oriental et dans les régions avoisinantes. Un rejet plus diffus aussi du « Nord » plus en général, avec ses combattants disciplinés et ses éleveurs sur-armés qui, depuis une dizaine d'années déjà, sèment le désordre dans la zone méridionale ? Il y a sans doute un peu de cela, et donc un problème de cohabitation. Problème que l'on constate également en

écoutant certaines conversations quotidiennes entre Tchadiens qui, de plus en plus, révèlent que le fossé se creuse entre les communautés du Nord et du Sud, qu'une lente dérive des continents est en cours. Une phrase m'a particulièrement frappé. Elle fut dite par une femme du Nord : « Je suis l'une des rares à avoir gardé des amis sudistes. » Même si elle exagérait un peu, c'est un signe qu'un tournant dangereux est en train d'être pris.

D'ailleurs, si on peut en croire les rumeurs, la campagne référendaire elle-même aurait donné lieu à des excès inquiétants. Certains imams, par exemple, auraient ouvertement prêché en faveur du « oui » en affirmant que les Nordistes qui voteraient « non » étaient des diables qui allaient ramener au pouvoir les « infidèles », avec comme résultat qu'on empêcherait ensuite aux Musulmans de parler l'arabe. De l'autre côté, le président Idriss Déby, en commentant les résultats du scrutin, a affirmé que « des partisans du "non" ont [dit] que le bulletin rouge, c'était le sang de Jésus » (8). Je ne sais pas si de telles phrases ont réellement été prononcées, mais même s'il ne s'agit que de rumeurs, celles-ci sont en elles-mêmes suffisamment graves, car elles révèlent non seulement une cassure politique, mais également religieuse.

Ce serait cependant un peu hâtif de conclure que la cohabitation est désormais impossible entre le Nord et le Sud. Le « oui » majoritaire du Moyen-Chari nous incite en effet à être prudent. Il est difficile, avec le peu de recul dont nous disposons aujourd'hui, d'interpréter ce résultat, mais on peut au moins avancer quelques hypothèses. On peut dire d'abord qu'Idriss Déby,

(8) *Le Monde*, 16 avril 1996.

au cours des dernières années, a initié plusieurs actions positives dans le Moyen-Chari. Suite à une recommandation de la CNS, il a, par exemple, autorisé que la dépouille de l'ancien président N'garta Tombalbaye, tué lors d'un coup d'État en 1975, soit transférée dans son village natal dans le Moyen-Chari, où des funérailles nationales ont eu lieu. Le chef de l'État y a lui-même fait acte de présence. Ce geste n'a pas empêché le fils de l'ancien Président de faire campagne pour le « non » (pour des raisons fédéralistes), mais il a pu amener d'autres originaires de la région à considérer le régime en place d'un œil plus favorable. Plus récemment, au mois de mars de cette année, Idriss Déby a pris fait et cause pour le tout nouveau préfet du Moyen-Chari qui avait commencé son mandat en confisquant les armes de guerre d'un certain nombre d'élèves d'immigration récente dans la région. Malgré une campagne sournoise contre ce fonctionnaire un peu remuant, le chef de l'État l'a confirmé dans ses fonctions. Le gouvernement a également pris, au cours des derniers mois, quelques initiatives dans le domaine économique qui peuvent donner un certain espoir à la population du Moyen-Chari. Il se peut que le « oui », encore un peu hésitant de la région réponde en partie à ces sollicitudes de la part du régime. Auquel cas, on pourrait conclure que la cassure Nord-Sud n'est pas encore totale et qu'une politique intelligente, empreinte de justice et de respect, pourrait arrêter net la « dérive des continents ».

Un autre facteur a pu influencer sur le « oui » du Moyen-Chari.

Beaucoup de Tchadiens, notamment au sein de la classe politique, semblent, plus ou moins consciemment, adhérer à un schéma de « pouvoir tournant » qui implique que chaque région doit, à son tour, fournir le chef de l'État et imprimer sa marque sur le cours des affaires (9). Or, le président Tombalbaye a régné pendant une quinzaine d'années, raison pour laquelle il est impensable pour certains, y compris dans le Sud, que le futur président de la République soit de nouveau originaire du Moyen-Chari, le tour de cette préfecture n'étant simplement pas encore venu. Les quelques « présidentiables » de la région savent donc qu'ils partent avec un sérieux handicap, ce qui peut les inciter à essayer de créer des alliances avec des leaders originaires d'ailleurs, en vue d'un futur partage du pouvoir. Quelques-uns d'entre eux sont-ils alors tenté de jouer la carte Déby, ce qui expliquerait leurs recommandations en faveur du « oui » lors du référendum ? Si tel est le cas — et on le saura bientôt, quand débutera la campagne présidentielle — on pourrait leur reprocher, certes, de pratiquer une politique politicienne. A condition d'admettre, cependant, qu'une telle alliance dépasserait le clivage Nord-Sud et qu'elle démontrerait que celui-ci ne sur-détermine pas encore totalement la scène politique tchadienne.

Robert Buijtenhuijs

Afrika-Studie Centrum, (Leiden)

2 mai 1996

(9) C'est Jean-Louis Triaud qui m'a signalé le premier l'existence possible de ce schéma.